



# Registre Général pour la Protection des Données -RGPD-

Le RGPD est une loi européenne sur la protection des données sensibles et personnelles possédées par les entreprises.

Obligation légale :

- Poser par écrit les raisons du stockage de données
- Poser par écrit les justifications légales du traitement et du stockage de ces données
- Réaliser un inventaire du stockage des données
- Respecter les droits des personnes
- Sécuriser ses données
- Amende de 4% du chiffre d'affaire annuel en cas de non respect de la norme.

Le registre doit être tenu à jour tous les ans par un DPO (Délégué à la Protection des Données) qui peut être une entreprise extérieure spécialisée dans ce domaine.



- Remplissez notre formulaire de diagnostic en ligne gratuitement afin que nous élaborions votre devis personnalisé.
- Nous intervenons sur place et proposons des solutions en fonction des problèmes relevés sur place.
- Nous vous remettons un feuillet de bonnes pratiques dépendant de votre profession et des problèmes relevés sur place.
- On remplit avec vous votre Registre RGPD pour vous le remettre ensuite.
- Nous assurons le suivi et les mises à jour annuelles de votre registre. Nous pouvons même à votre demande, devenir votre DPO.

